



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par l'International Volunteerism Organization for Women, Education and Development, l'Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco et les Salesian Missions, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Urgences en matière d'éducation

« Même s'ils n'ont jamais vu un fusil, des millions d'autres enfants souffrent aussi du fait de la guerre, parce que l'on consacre aux armements des ressources déjà maigres que l'on aurait pu investir dans le développement. L'une des plus tristes réalités de notre temps est en fait que la plupart des guerres ont eu lieu précisément dans les pays qui pouvaient le moins se le permettre » (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde 1996*).

L'éducation est cruciale pour tous les enfants, mais elle l'est encore plus pour les centaines de millions d'enfants en situation critique à cause de conflits ou de catastrophes naturelles. Cependant, pour les millions d'enfants touchés par une catastrophe et une crise, le droit à l'éducation reste une promesse non tenue : sachant que 50 % des enfants non scolarisés vivent dans une situation de conflit et qu'on estime à 175 millions par an le nombre d'enfants touchés par une catastrophe naturelle au cours des 10 dernières années, c'est le groupe le plus important à cibler pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les agressions d'élèves et d'enseignants et les attaques d'établissements d'enseignement ont un effet dévastateur sur l'accès à l'éducation et les systèmes d'éducation ainsi que sur le développement d'une société à long terme. Des élèves et des enseignants sont tués, blessés ou traumatisés. Des bâtiments scolaires, des infrastructures administratives et du matériel pédagogique sont endommagés ou détruits. Les résultats en sont les suivants :

- Régression de l'assiduité scolaire : des élèves et des enseignants manquent des cours ou cessent tout bonnement d'aller à l'école; les taux de scolarisation diminuent;
- Fuite des enseignants et baisse de la qualité de l'éducation : les enseignants refusent souvent de travailler dans des environnements dangereux, et ceux qui restent sont débordés et leur performance s'en ressent. Des enseignants perdent leur travail et leur gagne-pain, ce qui réduit pendant un temps la réserve d'enseignants qualifiés;
- Fermeture provisoire ou définitive d'établissements scolaires : des menaces constantes conduisent à la fermeture d'établissements scolaires dans des zones où les actes de violence sont courants et leurs auteurs, impunis. Par la suite, les établissements situés aux alentours de ces zones ferment aussi par peur;
- Effets disproportionnés sur les filles et les groupes exclus : les filles et les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les conflits lorsque leur droit à l'éducation est bafoué; elles sont souvent la cible d'actes de violence sexuelle sur le chemin de l'école ou à l'école.

En situation de conflit et d'insécurité, l'utilisation d'établissements scolaires par l'armée et les groupes armés peut interrompre les cours un temps, voire y mettre carrément fin à long terme.

Dans les situations d'après-conflit, la reconstruction des systèmes d'éducation est souvent lente, ce qui affecte l'accès à tous les niveaux d'enseignement, dont les niveaux secondaire et tertiaire, qui sont essentiels pour constituer la main-d'œuvre

qualifiée qui est requise pour le renouveau et le développement national à la sortie de la crise.

Recommandations

Pour faire en sorte que les enfants et les jeunes aient accès sans danger à une éducation adéquate et de qualité dans toutes les situations, nous recommandons vivement à la communauté internationale de prendre immédiatement des mesures pour planifier, privilégier et protéger l'éducation en cas d'urgence humanitaire ou en situation de conflit. Nous recommandons dès lors aux États :

- De veiller à ce que les établissements d'enseignement restent des endroits sans danger destinés à l'apprentissage et, pour ce faire, de cesser d'utiliser les écoles et les universités à des fins militaires et, entre autres, de promouvoir l'application du Projet de lignes directrices de Lucens pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés;
- De fournir aux enfants et aux jeunes touchés par des conflits armés une assistance professionnelle immédiate pour répondre à leurs besoins psychologiques, sociaux et spirituels afin de ramener la paix et la sérénité;
- De créer de nouvelles initiatives internationales à l'aide de technologies de communication électronique et par satellite pour fournir des services d'éducation dans des zones en crise ou en situation d'après-conflit;
- De donner des encouragements aux jeunes filles, de leur proposer des horaires de classe adaptés et de leur fournir du matériel sanitaire et des uniformes scolaires et de prévoir des crèches et des écoles maternelles pour libérer les jeunes filles de leurs responsabilités en matière de garde d'enfants et leur permettre de suivre les cours;
- D'accroître les niveaux d'aide humanitaire à l'éducation et d'améliorer les mécanismes d'acheminement de l'aide et, pour ce faire, d'augmenter les budgets d'aide humanitaire afin de répondre aux besoins en matière d'éducation et de procéder au suivi de l'aide pour garantir que celle-ci parvient aux enfants et aux jeunes touchés.

De faire en sorte que l'éducation soit incluse dans l'ensemble des stratégies nationales et des plans d'action humanitaire pour apporter une aide globale aux enfants et aux jeunes en situation critique en matière d'éducation.
